

Réaction de Joaquim PUEYO, Maire d'Alençon

suite aux dégradations de véhicules et aux attaques des forces de l'ordre et des pompiers dans le quartier de Perseigne dans la nuit du 26 au 27 octobre

Dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 octobre 2021, le quartier de Perseigne a été le siège de violences urbaines préméditées d'une rare violence, qui visaient à en découdre avec les forces de police. Une dizaine de voitures ont été incendiées et les forces de l'ordre ainsi que les pompiers ont été visés par des tirs de mortier, comme cela a été le cas dans d'autres villes de France ces dernières semaines. Malgré l'ampleur impressionnante des faits, aucun blessé n'est heureusement à déplorer.

Joaquim Pueyo, maire d'Alençon, déplore et condamne fermement ces actes. Il s'est rendu sur place dans la matinée pour exprimer sa solidarité aux habitants du quartier, 1^{ères} victimes de ces violences causées par plusieurs groupes d'individus animés par la volonté de nuire et d'affronter les forces de l'ordre.

Il demande un renfort des moyens humains, matériels et techniques alloués à la police ainsi qu'une présence accrue des forces de l'ordre et de tous les corps de métiers qui ont un rôle à jouer dans la lutte contre le trafic de drogue. La prévention de la délinquance doit également permettre de lutter de façon concertée contre le trafic de drogue et l'insécurité. Le Maire d'Alençon espère que les auteurs de ces faits puissent être arrêtés rapidement pour que de telles scènes ne se reproduisent pas.

Enfin il tient tout particulièrement à remercier les forces de sécurité, les pompiers, la Police nationale et la Gendarmerie pour leur courage et leur abnégation.

À noter : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place ce mercredi 27 octobre après-midi, de 14 h à 17 h 30 une permanence à l'Espace France Services de Perseigne, place de la Paix. Les habitants dont le véhicule a été endommagé, bénéficieront d'un accompagnement administratif dans leurs démarches auprès des assurances. Ils seront par ailleurs orientés vers l'association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale (ACJM) pour se porter partie civile.